

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du jeudi 21 Décembre 2023 à 20h00  
Mairie de Dommartin-lès-Remiremont : Salle du Conseil

Présents : Catherine LOUIS, Jean MANSOURI, Annette MAISON, Bruno DERVAUX, Tiffany DE SANTA, Régis MOREAU, Rémi LACROIX, Laurent FRANCOIS, Antoine, Marie-Odile SIMON, Fanny L'HUILLIER, Alain MANGEL, Mireille RIFFENSTALL

Pouvoirs :

Vanessa GRANDEMANGE à Catherine LOUIS

Elise ROUSSEY à Fanny L'HUILLIER

Sandra THIERRY à Antoine CLAUDEL

Jérôme MILLOTTE à Jean MANSOURI

Absente : Stéphanie PREVOST

Secrétaire de séance : Tiffany DE SANTA

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre est adopté à l'unanimité.

## **I / Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal**

---

### **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

Un immeuble sis 75 sous la voie appartenant à la SCI MARITHE

Un immeuble sis 354 rue du Cuchot appartenant à Mme Claire COLMANT et Consorts

Un terrain sis Le Village appartenant à Mr Lionel SALVADOR et Mme Sloanne GALMICHE

Un immeuble sis 42 rue des Breuchottes appartenant à 3LP INVEST

Un terrain sis << Petit Village de Pont >> : échange entre les Consorts PERRIN et Mr Vincent LABADIE

Un immeuble sis 112 rue de la Gare appartenant aux Consorts MATHIEU

Un terrain sis Château Fosse appartenant aux Consorts COLLENNE

Un terrain sis Château Fosse appartenant à Mr Bruno PORTA

## **II/ Délibérations**

---

### ***Rapport Sicovad :***

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport du SICOVAD 2023. Celui-ci est disponible sur le site du Sicovad. Le document a été présenté lors du conseil du syndicat en octobre dernier et ouvre en présentant les défis qui animent les équipes dans les années à venir. Monsieur LACROIX fait état d'une diminution des ordures ménagères résiduelles : 212 kg par an par habitant sur la zone du Sicovad (soit baisse de 3.55% vs 2021) :

- Il donne une lecture de quelques chiffres clef traduisant l'évolution de la consommation et la conséquence de l'extension des consignes de tri appliquée depuis 2021.
- Il rappelle les efforts à porter sur les biodéchets qui occupent encore 31% du poids de la "poubelle grise", et pour un tri qualitatif pour limiter les refus incinérés (17%).
- Le coût de la collecte se veut maîtrisé et inférieur à la moyenne nationale grâce notamment à la gestion opérée en régie.

Un échange se tient ensuite sur le compostage individuel et collectif en milieu urbain ou rural. La loi AGEC oblige en 2024 les actions pour les biodéchets :

- Le choix du SICOVAD est de les traiter à la source en favorisant l'acquisition de composteurs.
- Le composteur collectif nécessiterait un référent local (entretien et qualité du compost). Sur le village, compte tenu de l'habitat individuel, le composteur familial voire l'entraide entre voisins sont à préconiser.

Pour information, le territoire du Sico vad va s'agrandir avec la communauté de communes de Rambervillers qui adhère au 1er janvier au syndicat de collecte (en plus de la CCPVM, de la CC de Bruyères et d'une partie de la communauté d'agglomération d'Epinal).

Enfin le site Sico vad de Razimont va se moderniser et être sécurisé : il réunit en un même lieu plusieurs usages et différents publics : le transit des ordures collectées à acheminer à l'usine de valorisation énergétique, une plateforme de compostage, une installation de stockage des déchets internes (gravats...) et la déchetterie du bassin spinalien. Les travaux vont durer 4 ans avec la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil, la création d'une aire de station d'accueil, un drive pour la vente de compost, le traitement des déchets inertes... Un circuit pédagogique sera créé pour accueillir le public et vulgariser le sujet des déchets.

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport.***

#### **Assiette ONF :**

M DERVAUX fait état de la situation des forêts de la commune et des volumes de bois.

Le marché a remonté un peu par rapport à la crise et aux différentes baisses de tarifs. Le bilan budgétaire présente un total de produits d'un montant de 189 800€ de revenu en 2013 pour un total de dépenses à hauteur de 50 000€. Il reste un bénéfice d'environ 140 000€ pour 2023. Sur le bilan technique 2023, il demeure des reliquats de volumes concernant l'exploitation de parcelles invendues. Elles seront représentées prochainement afin d'essayer de les vendre. Sur les travaux courants il y a eu un reliquat de 14 000€ qui sera reporté sur l'année 2024.

Pour les prévisions 2024 on reste sur une exploitation prévisionnelle de 6600m<sup>3</sup> composée entre autres de :

- 2300m<sup>3</sup> de bois en coupe pour vente en bloc la liste a été fournie. L'exploitation se fera pour partie en fin d'année pour évacuer les bois déperissant.
- un volume accidentelle 3500m<sup>3</sup> en 2024 auquel s'ajoute 1000m<sup>3</sup> de 2023.

une parcelle de 260m<sup>3</sup> va être mise également en coupe elle sera complétée par d'autres parcelles déjà définies permettant d'arriver aux 6600m<sup>3</sup> proposés. Le revenu brut estimé serait de 202 558€. Il est à noter qu'il y a des dépenses sur les contrats d'approvisionnement (il s'agit de l'abattage et le débardage du bois pour le mettre en bord de route) pour 37 400€. Il faut ajouter 6 000€ d'assistance à l'ONF et 10% de frais de garde pour la totalité des volumes soit 15 600€. Il y a également une taxe de contribution volontaire obligatoire à l'état.

Il y aurait des entretiens sur la structure et les équipements pour environ 40 000€. Il est prévu un revenu net d'environ 91 000€.

Sur question posée, Monsieur DERVAUX explique qu'il n'y a pas de parcelle à vendre par la commune, simplement le bois suivant les propositions faites de l'ONF.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des éléments proposés par l'ONF dans le cadre de l'assiette.***

## **Participation au SIVOM**

Mme MAISON explique que le SIVOM a voté une augmentation des participations 2023 afin de palier à l'augmentation des coûts de chauffage des gymnases. Pour la commune, le montant supplémentaire est de 6 456.96 € pour un montant annuel de 27 752.37 euros. Mme LOUIS précise que toutes les communes ont subi cette augmentation. Le SIVOM devrait s'achever au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il resterait donc 2024 en charge. Les gymnases devraient probablement être sous la responsabilité de la commune de Remiremont ou du département, rien n'est acté à ce jour.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'augmentation actée par le SIVOM.  
Demande de subvention de l'école élémentaire :***

Mme MAISON invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote d'une subvention pour donner suite à une demande exceptionnelle faite par l'école élémentaire dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire. Il s'agit d'une sortie scolaire de 2 jours et une nuit à Corcieux concernant 70 élèves soit les classes de CP-CE1, CM1 et CM2. Le coût prévisionnel global est de 7 725<sup>€</sup>. (Le programme est transmis pour prise de connaissance aux élus). La Fédération des Œuvres Laïques (le Département) participe à hauteur de 1 500€ au projet. Couleurs récré va également soutenir financièrement la sortie et des actions vont être mises en place par l'école afin de réaliser quelques recettes. Il est proposé au Conseil un montant est de 2 400€ suivant une participation moyenne de 34€ par élève pratiqué l'an dernier.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de 2400€.***

## **Vente bâtiment communal :**

Mme LOUIS propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de l'ancienne boulangerie. Comme expliqué en commission urbanisme, le bâtiment serait acheté par un assureur. Le montant de la vente serait de 65000€ au vu la localisation du bâtiment et son vis-à-vis, les servitudes de passages, ou de tréfonds à respecter. L'avis de la commission était préalablement favorable à cette vente. Une place de parking réservée sera matérialisée à côté de la place PMR existante.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la vente du local pour un montant de 65 000€***

## **Adhésion au Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SAT)**

Madame le Maire propose de renouveler pour trois ans l'adhésion au service du Conseil Départemental. Le SAT, appartenant au Conseil Départemental, propose un service d'assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau et qui est très utile dans le cadre des travaux des captages et autres. Le coût est de 0.10€ TTC par habitant soit 194 euros en 2023. Ce service permet surtout l'aide à l'obtention de subventions dans son champ de compétence ce qui est primordial pour la commune au vu de travaux en cours.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement de 3 ans au SAT.***

## **Echange de terrain :**

Catherine LOUIS explique que deux riverains souhaiteraient donner une bande de terrain à la commune pour respecter la réalité du terrain, rue des Fontenelles. Cette action permettrait de repositionner chaque habitant bien chez lui, et permettrait de mieux visualiser les limites qui seraient bien positionnées. Etant principal demandeur, l'un des riverains prendrait à sa charge les

frais de géomètre. Il est proposé afin de faciliter les écritures comptables de ne pas pratiquer d'achat à l'euro symbolique mais de faire une gratuité, sachant que les riverains l'acceptent.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le don de terrain***

### **Ouvertures dominicales des commerces en 2024 :**

Mme LOUIS informe le Conseil Municipal que le magasin BUT sollicite comme chaque année l'autorisation d'ouvrir certains dimanches en 2024. Aussi le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande 2024 d'ouvertures dominicales : dimanche 14 janvier 2024 - Dimanche 24 novembre 2024 - Dimanche 1 décembre 2024 - Dimanche 8 décembre 2024 - Dimanche 15 décembre 2024 - Dimanche 22 décembre 2024

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ouverture dominicale suivant les dates proposées.***

### **Suppression de la régie d'avances de la commune :**

Mme LOUIS propose aux élus de supprimer la régie d'avances de la commune. N'ayant aucune utilité, la suppression de celle-ci d'un montant de 100 euros est en cours pour la commune.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la suppression de la régie d'avances.***

### **Tarif Espace Culturel pour la classe :**

Mme Louis informe le Conseil Municipal que La Classe a fait une démarche auprès des adjoints afin de demander à bénéficier la gratuité de l'Espace Culturel pour la classe (de l'année en cours) en proposant d'être chapeauté dans ses actions par une association reconnue du village. En effet, l'an passé, il n'était pas prévu de possibilité administrative dans le tableau des tarifs et aucun échange constructif n'avait pu être mis en place afin de mettre en place une organisation optimale pour la Classe comme pour la Commune. Cette année avec cette proposition sécurisante et démontrant une belle énergie et initiative des jeunes picosés, les élus souhaitent proposer de mettre à jour la grille de tarification pour faire bénéficier La Classe (année en cours uniquement) de la gratuité sous couvert d'un parrainage/soutien d'une association du village. Ceci se ferait via une demande écrite de la classe contre signée par l'association et sur présentation d'une assurance. Ainsi une convention tripartite serait réalisée, signée par la mairie, la classe et le président de l'association soutenant le projet. Cette possibilité éphémère de gratuité ne reste valable que par le soutien et les compétences de l'association cosignataire. Cette gratuité s'appliquerait à toute action/activité de type loto, tournoi de belotte à l'exception des soirées dansantes (de type bal, repas dansant etc.) qui seront refusés dans l'espace culturel pour des raisons de sécurité.

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la gratuité de l'espace culturel suivant els conditions nommées***

### **Vente d'un terrain**

Mme Louis informe qu'un administré souhaitait acheter la voirie qui traverse sa propriété de part en part. Le tarif qui lui a été proposé était de 10€ le m2 auquel s'ajoutent les frais de notaire. Le Conseil Municipal devait délibérer mais l'administré se rétractant et ne semble plus demandeur le point est donc ajourné.

### **Fixation de tarif du ticket de restaurant scolaire.**

Madame LOUIS explique que depuis quelques années le tarif de la cantine n'a pas augmenté. Le reste à charge de ce poste comptable est de 65 000€ pour l'an dernier. Ceci est expliqué par l'augmentation des enfants présents et de la hausse des prix de de l'alimentation mais également des coûts de l'énergie et le coût d'encadrement qui augmente proportionnellement au nombre d'enfants. Le Conseil Municipal doit fixer les tarifs du restaurant scolaire actuellement 4.10 euros le repas depuis 2015, il est proposé de passer à 4.60 euros à compter du 1er janvier 2024. Ceci permettrait une recette prévisionnelle d'environ 7 000€, (sachant que les communes environnantes ont des tarifs similaires ou plus élevés comme Saint Amé 5.80€ avec 4€ de repas et 1.80€ de garderie, Saint Etienne 3€, Remiremont 4.10€, Le Syndicat 5.10€, Vecoux maternelle 3.90€ / Révillon 4.60€).

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif à 4.60€*

### **Installation classée :**

Mme LOUIS informe que le Conseil Municipal doit prendre cas concernant le Gaec Lejol. Celui-ci a déposé une demande pour obtenir l'enregistrement de son site d'élevage de bovins et porcins en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement auprès des services de l'Etat. Aussi après la consultation publique effectuée du 27 octobre at 8 décembre, le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande. (PJ)

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'installation classé.*

### **Mandatement au Centre de Gestion :**

Madame LE LAY informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion propose cette année encore la possibilité de mandatement pour lancer le marché pour l'assurance statutaire 2025-2028

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le mandatement au centre de gestion*

### **Création de poste :**

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite aussi il est nécessaire de supprimer son poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet pour créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour le remplacer. Il s'agit du poste de comptable qui passerait 28 heures sachant que certaines tâches sont remontées ou doivent remontées en communauté de communes (comme l'eau).

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de poste.*

### III / Informations

---

#### Affaires scolaires :

#### **ECOLE ELEMENTAIRE – Conseil d'école du 07 Novembre 2023**

- 1) En introduction à ce Conseil, un communiqué de la Direction Départementale de l'Education Nationale a été lu par le délégué Monsieur Nichini, en soutien aux professeurs Samuel Paty et Dominique Bernard qui ont été victimes, il y a 3 ans pour Samuel Paty et le 13 octobre pour Dominique Bernard du terrorisme. Ces professeurs avaient comme mission de faire partager à leurs élèves les valeurs de la République laïque.

- 2) Nous avons procédé à l'installation du nouveau conseil d'école.  
10 candidats ont été élus :

Titulaires : Mesdames Leval, Masson, Mathieu, Gosselin et Monsieur Bosdonnat

Suppléantes : Mesdames Pierre, Rabesaotra, Mino, Demange et Laurent.

- 3) Modification du règlement de l'école :
  - 2 points ont été ajoutés et qui concernent l'ensemble des écoles vosgiennes à savoir :

#### **- Garantie de protection de l'enfant**

*Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, et si toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement a échoué, alors la démarche d'exclusion temporaire pourra être engagée telle que prévue par décret 2023-782 du 16 août 2023.*

Monsieur Lefebvre explique que ce paragraphe introduit la possibilité d'exclusion temporaire d'un élève pour une durée maximale de 5 jours.

#### **- Mesure de préventions contre le harcèlement à l'école**

*Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale.*

*Dotée d'un programme de lutte contre le harcèlement, appelé pHARe l'école s'engage à développer des actions de prévention ou de détection, et à apporter, en lien avec les familles et les partenaires, des solutions favorisant le bien être à l'école.*

Monsieur Lefebvre rappelle également qu'une situation de harcèlement avéré est un délit et tombe sous le coup de la loi.

Le règlement intérieur ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

- 4) Organisation pédagogique
    - Les activités pédagogiques complémentaires sont en priorité consacrées aux élèves en difficultés.
    - Le ski de fond sera reconduite dès que l'enneigement est suffisant
    - La natation fonctionne avec les mêmes créneaux que l'an dernier.
- Des remerciements à la Commune pour la prise en charge du coût des entrées, du transport et du maître nageur.

- 5) Perspectives des activités pour 2024 :
  - Nous retenons le séjour des 1 et 2 juillet 2024 dont nous venons d'évoquer.
  - Entre autres le projet SRAV ( Savoir rouler à vélo ) a beaucoup plu l'an dernier, il sera renouvelé cette année.

## **ECOLE MATERNELLE – Conseil d'école du 10 Novembre 2023**

65 enfants sont inscrits à la maternelle cette année.

D'après les dernier listings et réajustement le total des élèves pourrait passé à 72 élèves pour 2024

Depuis mars 2023 c'est Océance Thomas qui est chargée de l'entretien quotidien des locaux Toute l'équipe la remercie pour son efficacité et son adaptabilité.

La nouvelle structure « bateau pirate » donne satisfaction , les travaux prévus , réparations ont été réalisés en son temps. Merci à la Commune.

### Actions :

- Le 17 novembre dans le cadre du programme lutte contre le harcèlement scolaire, une infirmière a intervenu et a travaillé avec la classe des moyens et la classe des grands, sur les émotions.
- D'autres animations , sorties cinéma, carte de vœux aux anciens, Saint Nicolas .

### Questions des représentants de parents d'élèves.

- Les gobelets abîmés seront remplacés
- Au sujet des serviettes en papier sont distribuées aux enfants pour empêcher de salir leurs vêtements ; Elles ne sont peut-être pas utilisées d'une manière appropriée mais le personnel de la cantine fait de son mieux pour aider et surveiller les enfants.
- Les familles doivent veiller à rappeler à leur enfant de se tenir correctement à la cantine et de manger proprement.

### **Informations diverses :**

- Modification de vitesse : des restrictions souhaitent être réalisées sur les voies départementales, dans les rues de Pont, de Franould comme pour la rue de la Poirie. Des rencontres ont été faites avec le département et la commission urbanisme afin d'évaluer ce qui est possible dans ces axes considérés « zone hors agglomération » au vu du positionnement des panneaux d'entrées et de sorties de village. Le déplacement des panneaux permettrait de baisser la vitesse de 70km/heure à 50km/heure dans les entrées de hameaux. Les travaux de déneigement seraient poursuivis par le département et l'entretien de la route reste sous la tutelle du département. Ceci permettra des aménagements futurs afin de compléter la baisse de vitesse. Par un arrêté le village passera donc à 50 km/h sauf la zone à 30km/h.
- Centre bourg phase 2 : il a été demandé au bureau d'étude de revoir leur copie en permettant une simplification du projet générant ainsi une diminution des coûts prévisionnels (ex : retrait de pavés pour une chaînette pavés au niveau de l'église, réduction d'un 10ème d'arbres plantés n'impactant pas le projet, retrait de place de stationnement à la suite de la vente de l'ancien local boulangerie). Ces propositions permettent une réduction de 30 000€ du projet. Le rétro planning est communiqué par Mme LOUIS aux élus. Celle-ci informe également que le mat du monument aux morts sera repeint.

- Voirie 2024 : la route de Franould doit être refaite par tronçon pour un budget estimé à 190 000€ un aménagement de voie est prévu pour 12 000€ rue de Xonvillers.
- Travaux terrains très humides : les eaux pluviales communales rendraient des terrains privés très humides et ceci demanderait une captation des eaux. Un devis avait été fait en 2020. La mairie se rapprochera de l'entreprise en question pour actualiser le devis. Les coûts devraient être conséquents et impacteront le budget.
- Par suite d'une nuit de fortes inondations, un aqueduc au-dessus de la rue du Cuchot (refait complètement il y a quelques années) n'a pas pu suivre au vu du débit d'eau drainée. Des riverains ont été fortement impactés. Des travaux seront faits pour diviser le flux et renvoyer ailleurs. Ces travaux devraient être financièrement raisonnables.
- Demande de travaux sur les berges du Franould : 6 riverains ont réalisé une demande écrite pour faire dévier l'eau, remonter les berges et renvoyer l'eau ailleurs. La mairie n'ayant pas cette compétence, Mme le Maire a transmis la demande à qui de droit. Une réponse de la police de l'Eau a été faite par courrier. La demande a été rejetée afin de rester conforme aux réglementations et lois. Il est à rappeler que par le passé, et avec la compétence communale existante, des démarches avaient été tentées par différents maires mais ils se sont retrouvés confrontés à des droits prégnants. Les lois ayant évoluées, la Police de l'Eau a toute compétence afin de réaliser le suivi voire la mise en conformité des berges. Une réunion sera faite avec le syndicat mixte et la police de l'eau pour faire un point et faire respecter la loi.
- Piratage : la mairie a subi un piratage pour un montant de 9 000€, sur paiement d'une facture d'un fournisseur habituel via un mail malveillant. Une plainte a été déposée en lien avec la trésorerie. La personne fautive a été retrouvée et l'assurance devrait pouvoir faire le remboursement de ce piratage.
- Fanny L'HUILLIER informe que les chasseurs lui ont fait part de leur mécontentement car leurs panneaux se font cassés très régulièrement. Mme LOUIS rappelle l'importance du vivre ensemble et du respect de chacun. Elle explique l'importance de la place des chasseurs pour la santé animale des forêts.

Avant de clore le conseil, Mme le Maire laisse la parole à Mme LE LAY, secrétaire générale. Mme LE LAY informe le Conseil Municipal qu'elle quittera ses fonctions de DGS au 15/02/2024 ; elle prendra de nouvelles fonctions en Alsace. Elle souhaitait faire part de sa mutation à venir. Elle confirme qu'elle a été très contente de travailler à Dommartin, elle a appris beaucoup de choses et a rencontré de belles personnes. Elle explique que le poste de secrétaire de mairie, même s'il est très enrichissant, est de plus en plus compliqué au quotidien en termes de gestion des tâches RH et du comportement des administrés de plus en plus exigeants et de moins en moins cordiaux ou polis. Tous les élus saluent les compétences, le professionnalisme et le plaisir de travailler avec Mme LE LAY. Ils lui souhaitent une bonne continuation professionnelle ainsi que personnelle.

Fixation du prochain Conseil Municipal : 15 février 2024

Tous les dossiers portés à l'ordre du jour sont consultables au secrétariat de la mairie.

A Dommartin-lès-Remiremont, Le Maire, Catherine LOUIS